

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

1) DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE EN LOIRE ATLANTIQUE - PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA VILLE DE BOUAYE - CONVENTION
--

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Pour qu'à l'âge et/ou au handicap ne s'ajoutent pas la perte de repères et l'éloignement de l'entourage et de la famille, le maintien à domicile constitue un axe important de la politique du Conseil Général de Loire Atlantique.

Il est donc particulièrement attentif aux moyens à mettre en place pour améliorer les conditions de maintien à domicile.

La Téléassistance installée et utilisée à bon escient peut être un élément concourant à favoriser la sécurité des personnes qui souhaitent rester à domicile.

Pour ce qui concerne l'installation, la maintenance et la réponse par une centrale d'appel, ce service est assuré par un prestataire retenu dans le cadre d'un marché régi par le code des marchés publics.

Dans le cadre du renouvellement du marché pour le dispositif de téléassistance en Loire Atlantique, il convient de réactualiser la convention de partenariat (délibération du 6 juillet 2006). En effet, l'actuelle convention arrive à son terme. Le Conseil Général a souhaité déconnecter la nouvelle convention de la durée du marché de prestation afin d'éviter une réécriture systématique de ce document à chaque renouvellement de marché. De même, la convention doit pouvoir perdurer quel que soit le prestataire retenu ou le service du Conseil Général qui assure la prestation.

Cette convention a été approuvée par la Commission Permanente du Conseil Général du Loire-Atlantique lors de sa séance du 4 mars 2010.

Le Conseil Général souhaite continuer à s'appuyer sur les collectivités et les associations locales pour faciliter une relation et un suivi de proximité avec les abonnés. En effet, de par leur implantation sur le territoire et leurs compétences dans l'accompagnement du public concerné, elles sont en capacité d'apporter un soutien efficace aux bénéficiaires de la téléassistance.

La Convention de Partenariat pour le dispositif de Téléassistance en Loire-Atlantique, signée entre le département et la commune définit :

- Le rôle de chacune des parties et leurs obligations réciproques
- Les conditions de l'abonnement
- Les modalités de paiement pour l'abonné
- Les modalités administratives de résiliation du contrat et de restitution du matériel
- La convention est conclue pour une durée de six années à compter de sa date de notification et renouvelable tacitement une fois pour la même durée. Le Département se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis d'un mois, notamment s'il n'était plus en capacité d'assurer la prestation due aux abonnés. La commune peut résilier cette convention sous réserve de la notification de cette décision dans un délai de 3 mois.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Aînés, Solidarités et Prévention du 6 mai 2010

- D'approuver la convention entre le Conseil Général de Loire-Atlantique et la Ville de Bouaye, convention relative au dispositif de Téléassistance en direction des personnes âgées ou handicapées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve la convention entre le Conseil Général de Loire-Atlantique et la Ville de Bouaye, convention relative au dispositif de Téléassistance en direction des personnes âgées ou handicapées ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

2) OPERATION D'AMENAGEMENT LE HAMEAU DU PARC - VENTE A LA SOCIETE ARDISSA DE PARCELLES COMMUNALES – AVENANT N°1 AU COMPROMIS DU 2 SEPTEMBRE 2009

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération du 27 mai 2009, la Ville de Bouaye a approuvé les termes du compromis à conclure avec la Société B3M pour la vente de tout ou partie de trois parcelles lui appartenant cadastrées ZD 29, ZD 64 et ZD 67.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver un avenant au compromis de vente du 2 septembre 2009, avenant qui porte sur diverses modifications :

- Modification de l'assiette foncière pour une contenance d'environ 9 408 m² contre 9 155 m² prévus initialement ;
- Modification du nom de la société, la société B3M se dénommant aujourd'hui ARDISSA ;
- Modification des prix de vente des droits à construire afin d'intégrer le coût du visa architectural, du pré-verdissement et du transfert de fiscalité entre TVA et droits d'enregistrement (ce dernier changement est sans incidence sur le coût total acquitté par l'acquéreur).

Pour mémoire, le planning prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Dépôt du permis d'aménager en mars 2010
- Ordres de service des travaux de viabilisation : 3^{ème} trimestre 2010
- Livraison des maisons individuelles groupées aux primo accédants : à partir du 3^{ème} trimestre 2011
- Livraison des logements locatifs sociaux : 4^{ème} trimestre 2011

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 5 mai 2010

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 au compromis de vente du 2 septembre 2009 avec la société ARDISSA (ex B3M) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente dès lors que les conditions suspensives et particulières seront respectées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à ces ventes,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition sera à la charge de la Société ARDISSA,
- De dire que l'acte authentique sera passé en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL 2 rue du Lac à Bouaye 44830.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 22 voix pour et 6 voix contre (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure) :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 au compromis de vente du 2 septembre 2009 avec la société ARDISSA (ex B3M) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente dès lors que les conditions suspensives et particulières seront respectées,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à ces ventes,
- Dit que l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition sera à la charge de la Société ARDISSA,
- Dit que l'acte authentique sera passé en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL 2 rue du Lac à Bouaye 44830.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

3) OPERATION D'AMENAGEMENT LE HAMEAU DU PARC – CONVENTION D'ECHANGE AVEC LA SARL LE HAMEAU DU PARC

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Comme suite à l'approbation de l'avenant n°1 au com promis de vente du 2 septembre 2009, il est nécessaire de signer une convention d'échange de parcelles avec la Sarl Le Hameau du Parc afin d'adapter la propriété foncière au projet.

L'échange porte sur les 2 830 m² destinés à devenir le futur terrain d'assiette du bâtiment de LNH (La Nantaise d'Habitations).

La commune de BOUAYE est effet propriétaire d'une parcelle à BOUAYE au lieu dit « La Mévellière » cadastrées section ZD numéro 67. La société Le Hameau du Parc (Sarl propriété à 100% du Groupe BREMOND) réalise une opération d'aménagement à BOUAYE au même lieu-dit et est propriétaire des parcelles cadastrées section ZD numéro 65, 57 et 66.

Une partie de la parcelle de la commune faisant partie du périmètre d'aménagement de la zone et la commune souhaitant acquérir une partie des parcelles détenues par la société Le Hameau du Parc, les parties se sont rapprochées et acceptent de procéder à l'échange suivant :

Parcelle cédée par la commune de BOUAYE

La commune de BOUAYE cède à la société Le Hameau du Parc une partie de la parcelle cadastrée section ZD n°67, d'une superficie d'environ 2 830 m².

Parcelles cédées par la Sarl Le Hameau du Parc

En échange, la société Le Hameau du Parc cède à la commune de BOUAYE une partie des parcelles cadastrées section ZD N°65, 57 et 66 d'une superficie d'environ 2 830 m².

Un document d'arpentage, dont les frais seront supportés par la Sarl Le Hameau du Parc, sera établi en vue de la signature de l'acte authentique d'échange.

Les parties échangeant la même surface, aucun montant n'est dû par l'une ou l'autre des parties (échange sans soulte).

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 5 mai 2010

- D'approuver les termes de la convention d'échange à conclure entre la Ville de Bouaye et la Sarl Le Hameau du Parc,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à ces ventes,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cet échange sera à la charge de la Sarl Le Hameau du Parc,
- De dire que l'acte authentique sera passé en l'Office Notarial de Maître Thierry THOMAS, Notaire à Rezé, assisté par J.P & C. BODIGUEL, Notaires à Bouaye.

Le Conseil Municipal, après délibération par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure) :

- Approuve les termes de la convention d'échange à conclure entre la Ville de Bouaye et la Sarl Le Hameau du Parc,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à ces ventes,
- Dit que l'ensemble des frais inhérents à cet échange sera à la charge de la Sarl Le Hameau du Parc,
- Dit que l'acte authentique sera passé en l'Office Notarial de Maître Thierry THOMAS, Notaire à Rezé, assisté par J.P & C. BODIGUEL, Notaires à Bouaye.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

4) OPERATION D'AMENAGEMENT LE HAMEAU DU PARC – COMPROMIS DE VENTE AVEC LA SOCIETE LA NANTAISE D'HABITATIONS

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Le projet d'aménagement Le Hameau du Parc intègre une opération d'habitat social. Les logements locatifs sociaux représentent ainsi 30 % de l'ensemble des logements qui seront construits.

Afin de mener à bien ce projet, un compromis de vente doit être signé avec le bailleur social La Nantaise d'Habitations. Le terrain d'assiette de cette opération, d'une contenance de 2 782 m², est vendu au prix de 215 000 €. La Nantaise d'Habitations s'engage à réaliser une opération de logements locatifs sociaux pour une SHON de 2 080 m² environ. L'opération comprendra 30 % de T2, 50 % de T3 et 20 % de T4.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 5 mai 2010

- D'approuver les termes du compromis de vente à conclure entre la Ville de Bouaye et la Société La Nantaise d'Habitations,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à ces ventes,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette vente sera à la charge de la Société La Nantaise d'Habitations,
- De dire que l'acte authentique sera passé en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL 2 rue du Lac à Bouaye 44830, assisté par Maître BAGET, Notaire à Nantes.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure) :

- Approuve les termes du compromis de vente à conclure entre la Ville de Bouaye et la Société La Nantaise d'Habitations,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à ces ventes,
- Dit que l'ensemble des frais inhérents à cette vente sera à la charge de la Société La Nantaise d'Habitations,
- Dit que l'acte authentique sera passé en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL 2 rue du Lac à Bouaye 44830, assisté par Maître BAGET, Notaire à Nantes.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

5) OPERATION D'AMENAGEMENT LE HAMEAU DU PARC – DENOMINATIONS DE VOIES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Il est proposé d'attribuer les noms suivants aux différentes rues et places de l'opération d'aménagement « Le Hameau du Parc » :

- Rue Boris VIAN écrivain - musicien (1920-1959)
- Place Edith PIAF chanteuse (1915-1963)
- Place Jean FERRAT chanteur (1930-2010)

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Démocratie Locale et Patrimoine du 10 mai 2010

- D'approuver les différents noms proposés dans le texte de la délibération pour la rue et les places de l'opération d'aménagement « Le Hameau du Parc ».

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les différents noms proposés dans le texte de la délibération pour la rue et les places de l'opération d'aménagement « Le Hameau du Parc ».

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

6) FESTIVAL « ERRANCE » – SUBVENTION A L'ECOLE BOSCEENNE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Rapporteur : Madame LE MOING

Exposé :

Dans le cadre du festival « Errance », l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse a organisé des stages de danse et de musique ainsi qu'un concert.

Les artistes programmés avaient une renommée importante, ce qui a entraîné un coût relativement élevé pour l'association. Ces actions (stage et concert) étaient tout à fait en cohérence avec les actions que la commune souhaite développer : diversification de la programmation, qualité des spectacles présentés, actions menées en partenariat avec plusieurs structures.

Le budget final de cette opération fait apparaître un déficit. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € afin de soutenir l'action de l'EBMD.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Communication et Culture du 22 février 2010

- D'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse dans le cadre des animations mises en place pour le festival « Errance ».

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 1 000 € à l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse dans le cadre des animations mises en place pour le festival « Errance ».

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

7) 50 ANS DU FOOTBALL CLUB DE BOUAYE - SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur CONTREMOULIN

Exposé :

Le Football Club de Bouaye fête cette année les 50 ans de sa création.

A cette occasion, le club va organiser diverses festivités.

Il est proposé de soutenir cette action et d'attribuer pour cela une subvention exceptionnelle de 800 € au FCB.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 12 mai 2010,

- D'approuver le versement d'une subvention de 800 € au Football Club de Bouaye pour les 50 ans du Club.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 800 € au Football Club de Bouaye pour les 50 ans du Club.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

8) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Suite à la réussite à un examen professionnel de 2 agents administratifs et afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est proposé de créer 2 postes d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe au sein de la Direction des Services Techniques de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 12 mai 2010,

- De créer les postes suivants, à compter du 1^{er} juillet 2010 :

- 2 postes d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Les postes initiaux seront supprimés lorsque l'avis du Comité Technique Paritaire aura été sollicité sur la question.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créé les postes suivants, à compter du 1^{er} juillet 2010 :

- 2 postes d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Les postes initiaux seront supprimés lorsque l'avis du Comité Technique Paritaire aura été sollicité sur la question.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

9) AFFILIATION D'UN SYNDICAT D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

La ville de Bouaye est affiliée au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Loire-Atlantique. A ce titre, elle doit émettre un avis sur chaque nouvelle demande d'affiliation.

En effet, il peut être fait opposition à ces nouvelles demandes :

- par les 2/3 des collectivités et établissements publics affiliés représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés ou
- par les 3/4 desdits collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Collectivités du Sud-Est de la Loire-Atlantique souhaite s'affilier au Centre de Gestion.

La ville de Bouaye doit par conséquent émettre un avis sur cette demande.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 12 mai 2010,

- D'émettre un avis favorable sur l'affiliation au Centre de Gestion du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Collectivités du Sud-Est de la Loire-Atlantique.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur l'affiliation au Centre de Gestion du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Collectivités du Sud-Est de la Loire-Atlantique.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Elsa LE MOING (pouvoir à Jacques CHATEAU), Marie-Pierre RATEZ (pouvoir à Christian RIVAUD) et Véronique LARDEUX (pouvoir à Michèle ROBLES-DENIS).

ABSENTE : Sylvie MANCEAU

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

10) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- Cocontractants : Ecole Notre Dame de la Trinité
- Objet : modalités de participation des professeurs de l'EBMD aux activités artistiques organisées par l'école Notre-Dame de la Trinité
- Montant : néant

- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle : NEANT.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juin 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU